

Information liée aux rémunérations et communiquée aux clients - Inducements

Notre bureau s'engage à divulguer les conditions principales des arrangements en matière de rémunérations, de commissions et d'avantages non monétaires sous une forme résumée,

Notre bureau s'engage à fournir des précisions supplémentaires à la demande du client.

"Des procédures opérationnelles permettent de s'assurer de la transparence vis-à-vis des clients des inducements sensu stricto :

En règle générale, nous appliquons le commissionnement habituel du secteur qui s'élève de 15 à 20 %.